

**DÉCLARATION**  
**SUR**  
**LE DIFFÉREND DU JAMMU-ET-CACHEMIRE**

*La Réunion du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire tenue en marge de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, en septembre 2018,*

Réaffirmant les principes et objectifs des Chartes de l'OCI et de l'ONU concernant l'importance de la réalisation universelle du droit des peuples à l'autodétermination et rappelant les résolutions de l'ONU relatives au différend sur le Jammu-et-Cachemire qui ne sont toujours pas appliquées;

Accueillant favorablement et approuvant la recommandation du rapport du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la création de la commission d'enquête chargée de mener une enquête exhaustive et internationale sur les violations flagrantes des droits de l'homme dans le Jammu et Cachemire :

Se félicite de la déclaration faite au Conseil des droits de l'homme par la nouvelle Haut-commissaire aux droits de l'homme, Mme Michelle Bachelet, qui a souligné que « *le peuple du Cachemire a exactement les mêmes droits à la justice et à la dignité que tous les autres peuples du globe* » et que le H-C entend continuer « *à suivre le dossier à présenter des rapports à ce sujet* ».

Condamne l'assassinat brutal du journaliste vétérinaire cachemirien Shujaat Bukhari et réclame une enquête indépendante et impartiale.

Souligne que le Jammu-et-Cachemire est le principal sujet de contentieux entre le Pakistan et l'Inde et que sa résolution est indispensable pour concrétiser les aspirations à la paix et à la stabilité en Asie du Sud.

Exprime sa préoccupation face à l'augmentation alarmante de l'usage indiscriminé de la force et des violations flagrantes des droits de l'homme commises contre les Cachemiriens innocents et regrettons que l'Inde n'ait pas autorisé la CPIDH-OCI et la Mission d'enquête des Nations Unies à se rendre au Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne.

Exprime sa profonde préoccupation devant les crimes haineux contre l'humanité et les atrocités, massacres, exécutions extrajudiciaires, morts en détention, meurtres en

représailles, arrestations arbitraires, torture, incendies de maisons et utilisation du viol comme instrument de terreur par le biais du gouvernement indien à travers ses plus de 700 000 soldats de l'occupation déployés sur le terrain, qui depuis 1989 ont tué plus de 100 000 personnes dans le Jammu-et-Cachemire occupé et commis plus de 10000 viols.

Déplore l'utilisation continue de balles réelles et de fusils à plomb contre les manifestants pacifiques non armés, entraînant la mort de plus de 500 personnes et faisant près de 20000 blessés.

Exprime sa préoccupation devant la détention illégale et la détérioration de la santé de M. Shabbir Shah incarcéré dans la prison de Tihar, à New Delhi, qui s'est vu refuser l'accès à des soins médicaux adéquats.

Dénonce les mesures inhumaines prises par les forces d'occupation indiennes pour terroriser la population du Jammu et Cachemire, sous occupation indienne, en imposant des couvre-feux continus et d'autres restrictions.

Condamne fermement l'utilisation d'un civil Cachemirien innocent comme bouclier humain en l'attachant à une jeep de l'armée et les agissements du chef de l'armée indienne qui a décidé de récompenser le coupable le major Gogoi au lieu de prendre des mesures punitives contre lui.

Déplore le nombre croissant de disparitions et exprime sa profonde préoccupation à la suite de la découverte de plus de 7 000 charniers anonymes en IoK.

Condamne la persécution des Gujjars et des Bakarwals (nomades) au Jammu ainsi que le viol et le meurtre d'une fillette de 8 ans Asifa Bano, appartenant à la même communauté.

Exprime sa vive préoccupation quant aux opérations de bouclage et de fouille dans lesquelles les jeunes du Cachemire sont pris pour cibles en toute impunité.

Réaffirme que les élections tenues au Jammu-et-Cachemire ne sauraient se substituer à un scrutin libre organisé sous les auspices des Nations Unies conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Soutient le soulèvement autochtone du peuple cachemirien contre l'occupation illégale par l'Inde et dénonçons les tentatives indiennes de lier faussement la lutte pacifique des Cachemiriens pour la liberté au terrorisme.

Exprime sa préoccupation devant les efforts déployés par l'Inde pour apporter des changements démographiques dans la région en y installant des sujets non-musulmans étrangers à la région (réfugiés du Pakistan occidental) et en tentant de transformer sa majorité musulmane en minorité.

Se déclare également préoccupée par les mesures prises par le gouvernement indien pour construire des colonies et des implantations illégales pour les Pandits et les anciens membres de ses forces armées.

Note avec inquiétude que la loi sur la titrisation et la reconstruction des actifs financiers et l'application des lois sur les valeurs mobilières (loi SAFRAESI) et de la loi sur la statistique appliquées en IOK tendent à modifier la composition démographique du territoire.

Condamne les actions indiennes consistant à placer les dirigeants de Hurriyat en détention prolongée ou en résidence surveillée.

Considère que le règlement du différend sur Jammu-Cachemire, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, pourrait mettre fin à la grave tragédie humaine qui a frappé le pays.

Réaffirme que le peuple du Jammu-et-Cachemire sous occupation indienne poursuivra sa lutte juste et légitime pour la réalisation de son droit à l'autodétermination, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

Exprime sa profonde gratitude à l'OCI et à ses États membres, en particulier les pays du groupe de contact, pour leur soutien sans équivoque à la cause des Cachemiriens.